



Ordonnance de télécom CRTC 2011-587

Version PDF

Ottawa, le 15 septembre 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
NorthernTel, Limited Partnership	322	le 7 juin 2011

Secrétaire général